

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 5 avril 2018**

**Rapporteur :  
Monsieur Jean-Paul COZIEN**

**N° 36**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 11/04/2018
- la transmission au contrôle de légalité le : 10/04/2018 (accusé de réception du 10/04/2018)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération*

*44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Appel à projet « territoire économe en ressources » lancé par l'ADEME Bretagne**

**Le contexte réglementaire récent, et les nouveaux enjeux de territoire conduisent l'ADEME Bretagne à lancer un appel à projet « Territoire Econome en Ressources » incluant les dimensions « gestion territorialisée des déchets », « climat énergie » et « économie locale ». Il est proposé au conseil communautaire de se prononcer sur l'opportunité de répondre à cet appel à projets.**

\*\*\*

**1 - Évolution réglementaire**

La loi de transition énergétique pour la croissance verte d'août 2015 définit des objectifs ambitieux en matière de déchets, qui supposent de profondes évolutions en matière quant aux flux de matières mobilisés et l'organisation de leur traitement. Par ailleurs, elle confie aux EPCI de plus de 20 000 habitants l'obligation de produire un Plan Climat Air Énergie Territorial, et lui en confie l'animation.

En outre, la loi NOTRe confie désormais aux Régions l'élaboration et le suivi du plan de prévention et gestion des déchets, complété par une stratégie « économie circulaire régionale ». Enfin, la recomposition des EPCI a un fort impact sur les politiques locales, notamment en matière de prévention et gestion des déchets. Cette réorganisation des territoires nécessitera un travail d'harmonisation pour tendre vers :

- l'élaboration de politiques de prévention et de valorisation des déchets ambitieuse ;
- et, d'une manière générale, une meilleure gestion des ressources et la conduite d'une politique d'économie circulaire en lien avec les autres politiques du territoire, particulièrement dans les domaines économiques et énergétiques.

## **2 - Contexte régional : l'appel à projet « Territoire économe en ressources »**

En cohérence avec l'élaboration du Plan Régional de Prévention et Gestion des déchets en Bretagne, l'ADEME régionale lance l'appel à projet « Territoire économe en ressources ». Cet appel à projet repose sur le lien et la cohérence à construire avec les autres politiques territoriales, notamment « développement économique », « aménagement », « énergie climat » dans le cadre des politiques PCAET.

Les candidats à l'appel à projet devront aborder une approche spécifique « ressources » pour concourir à la fois :

- à une utilisation raisonnée des ressources disponibles ;
- à un taux de valorisation optimal ;
- à une meilleure coordination des acteurs du territoire sur l'utilisation et la gestion de cette ressource.

Cet appel à projet a pour objectif d'accompagner les collectivités souhaitant s'engager dans une politique d'économie circulaire et de gestion raisonnée des ressources.

L'accompagnement financier d'un lauréat se déclinera en 2 phases distinctes :

- Phase 1 : étude de préfiguration, sur une durée maximum d'un an. L'objectif de cette phase 1 est d'établir un programme d'actions afin de se préparer au lancement de la phase 2 ;
- Phase 2 : mise en œuvre opérationnelle du projet, sur 3 ans. Cette phase sera concrétisée par la signature avec l'ADEME d'un contrat d'Aide au Changement de Comportement, ou d'un Contrat d'Objectif Économie Circulaire.

Les lauréats seront sélectionnés par décision d'un jury constitué d'un ou plusieurs représentants de l'État, le Conseil Régional de Bretagne et l'ADEME Bretagne.

## **3 - Une nouvelle approche allant au-delà de la prévention et de la gestion des déchets**

Dès 2009, l'ADEME a accompagné les collectivités volontaristes dans les politiques de prévention et de gestion des déchets, sous la forme d'un contrat de financement d'une durée de 5 ans, ce qui a été le cas pour Quimper Communauté.

Conformément au décret 2015-662 du 10 juin 2015, les programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés sont désormais obligatoires pour toute collectivité responsable de la collecte et/ou du traitement des déchets ménagers. Avec la fin du caractère volontaire de ces programmes, on voit également la fin des aides de l'ADEME dans ce domaine, puisque l'ADEME n'aide financièrement que les initiatives volontaires.

L'ADEME souhaite maintenant accompagner les territoires dans une démarche d'économie circulaire, en abordant les sujets par le prisme de la « ressource » et non plus du simple déchet.

Pour mémoire, l'économie circulaire vise globalement à diminuer drastiquement le gaspillage des ressources, les matières premières et l'énergie, afin de découpler la consommation des ressources de la croissance du PIB, tout en assurant la baisse des impacts environnementaux et le développement de l'emploi local.

#### **4 - Une opportunité pour Quimper Bretagne Occidentale**

Dans le cadre de l'appel à projets, il sera demandé, en phase 1 de candidature, de pré-identifier des ressources prioritaires ou à fort enjeu sur le territoire.

Avec l'injection de biogaz produit par la STEP, et l'unité Vol V sur son territoire, Quimper Bretagne Occidentale a ouvert la voie vers la valorisation du potentiel organique de son territoire. Selon les estimations de l'étude réalisée par la région Bretagne sur le gisement biomasse de la Région, ces deux unités mobilisent à peine 10 % de la matière disponible dans l'agglomération. Il peut donc y avoir une réflexion à engager pour gérer cette ressource dans une logique de coopération et sur un principe d'économie circulaire.

Il est proposé au conseil communautaire d'examiner la pertinence à travailler sur cette ressource :

- facilement mobilisable si l'ensemble des acteurs se réunissent ;
- qui permettrait de créer une meilleure valeur ajoutée aux matières organiques (déchets ménagers assimilés, industries agro-alimentaire, activités agricoles...), par de nouvelles valorisations énergétiques (méthanisation) ou matière (bio fertilisants, bio combustibles...) ;
- tout en incluant la gestion de cette ressource dans les autres politiques territoriales (climat, énergie...).

Enfin, il n'est pas exclu que l'étude de préfiguration fasse apparaître d'autres potentialités à exploiter en terme de gisement « matière ».

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, de répondre à l'appel à projets « Territoire Econome en Ressources » de l'ADEME Bretagne.